

Motion 2603

Pour un nouveau site internet de l'Etat digne de ce nom !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, dans la société numérique d'aujourd'hui, le site internet de l'Etat de Genève constitue un des principaux liens de communication – voir le principal – entre l'administration et les citoyens.ne.s ;
- qu'un nouveau site internet a été inauguré en octobre 2017 après des années de travaux au sein de l'administration avec l'ambition d'être plus simple d'utilisation et plus « orienté utilisateur » ;
- que ce nouveau site internet n'offre pas satisfaction à ses utilisateurs, que cela soit à l'interne de l'administration, parmi les usagers professionnels ou au sein du grand public ;
- qu'il est regrettable qu'il soit plus efficace de recourir au moteur de recherche Google pour trouver une information de l'administration cantonale qu'à travers l'arborescence du site de l'Etat ;
- que le canton de Vaud a réalisé une mue similaire en 2018 avec un résultat beaucoup plus lisible et plus structuré,

invite le Conseil d'Etat

- à rendre accessible l'ensemble des prestations par le biais du site internet ;
- à réaliser une enquête de satisfaction et des tests d'utilisation auprès des utilisateurs du site internet de l'Etat ;
- à évaluer si le nouveau site atteint les objectifs visés dans le cadre de la refonte finalisée en 2017, s'il est à la hauteur des efforts fournis et s'il correspond à l'état de l'art en le comparant à celui d'autres cantons ;
- à remettre au Grand Conseil un rapport avec les résultats des invites précédentes dans un délai de six mois à partir de l'adoption de la présente motion ;
- à effectuer les adaptations nécessaires pour améliorer l'accès aux informations et sa facilité d'utilisation pour les utilisateurs dans un délai de douze mois à partir de l'adoption de la présente motion.